

"HORIZONS"

Dans cette série "Horizons", Terra Nova donne la parole à des responsables politiques qui traitent de façon documentée des enjeux de long terme. Si les analyses développées ici nous semblent mériter d'être versées au débat public, elles n'engagent pas notre think tank et sont ouvertes à la discussion et à la critique.

QUELLES PRIORITÉS POUR LA POLITIQUE FORESTIÈRE ?

RÉPONSE À LA CONTRIBUTION DE BARBARA POMPILI

8 septembre 2021 | Par Philippe Clergeau, Professeur émérite (Muséum National d'Histoire Naturelle, Académie d'Agriculture de France)

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, nous propose de refonder la politique forestière qui reste encore très focalisée sur une économie de marché pour y intégrer une stratégie multifonctionnelle. Elle propose de cibler cette politique sur une lutte contre la déforestation importée, une nouvelle gestion de la forêt française et l'implication des différents acteurs dans la gouvernance des forêts.

Son diagnostic est assez complet, replaçant la forêt dans ses enjeux économiques, sanitaires, sociaux et écologiques. L'histoire et la géographie forestière soulignent les évolutions différentes selon les territoires et les graves problèmes de déforestations qui s'intensifient dans les forêts tropicales. Changer les priorités de gestion et afficher une politique de résilience et d'adaptation apparaît donc en effet aujourd'hui indispensable à répondre aux changements climatiques et enjeux biodiversitaires.

Le premier « principe » développé dans la note concerne la déforestation importée. L'état des lieux qui nous est présenté me semble particulièrement explicite. Il est quand même dommage que le défi de Bonn n'ait pas été concrétisé plus avant en France et qu'il ait fallu attendre 2018 pour la création d'une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) alors que des engagements avaient été pris dès 2015 (COP21). La SNDI française vise notamment à mettre fin d'ici 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables. Afficher que cela sera « une des grandes priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne » est un nouvel engagement qui méritera toute notre attention !

Une remarque sur nos forêts tropicales : dire que « le phénomène principal qui conduit en Guyane à une perte forestière est... l'orpaillage illégal » est très réducteur. D'abord, la déforestation agricole pour des plantations (banane notamment) est encore d'actualité et encore soutenue par des fonds européens de développement. Et surtout l'orpaillage légal fait plus de dégâts que l'orpaillage illégal. Il n'y a toujours aucune application des principes Éviter-Réduire-Compenser, toujours aucune compensation et remise en état des sites. Des bandes forestières importantes sont détruites légalement alors que les orpailleurs clandestins se cachent et impactent finalement moins le territoire[1].

Le deuxième point abordé concerne une nouvelle politique forestière nationale. Le constat est clair : il faut réorienter la priorité de production de bois et d'économie pour prendre en compte à égalité d'objectif la fonction et les services écologiques de l'écosystème forestier. Madame Pompili propose quatre piliers pour cette nouvelle politique : l'adaptation de nos forêts, le rééquilibrage du rapport économie/écologie, la gestion à long terme et une bioéconomie. On y retrouve les grands résultats scientifiques récents comme les problèmes de fragilité des forêts monospécifiques, d'adaptation au changement climatique et les expériences de migrations assistées[2]. On aurait pu aussi parler des modes de plantation, par exemple diminuer le nombre d'arbres par parcelle qui engendre des besoins d'eau moindres ou de l'intérêt des feuillus par rapport aux conifères ou encore des durées de rotation des coupes notamment en forêt tropicale[3].

[1] <https://ofb.gouv.fr/documentation/histoire-et-impacts-environnementaux-de-lorpaillage-en-guyane>

[2] Ndlr : Les programmes de migration assistée consistent à récupérer des semences d'espèces menacées par le changement climatique pour les planter plus au Nord en choisissant les zones d'implantation avec précaution, en fonction des modélisations climatiques. Voir <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/bonne-nouvelle-sauver-les-forets-du-changement-climatique-avec-le-projet-giono-149649.html>

[3] <https://theconversation.com/couper-moins-et-laisser-reposer-une-nouvelle-gestion-des-forets-tropicales-simpose-164637>

Le rôle de l'ONF est bien sûr conforté mais on voit bien que la politique présentée ici est encore avant tout liée à une production, même si elle se veut écologique, et qu'il convient de bien s'inscrire dans un développement de la filière bois. Évidemment, l'écologue que je suis est chagriné de ne pas voir un point de politique forestière uniquement dédié à l'écosystème forestier, c'est-à-dire de considérer que des forêts puissent être avant tout un espace de biodiversité où l'exploitation n'est absolument pas la priorité...

Enfin, le troisième point interroge directement et à juste titre la gouvernance de la décision et la concertation. La prise en compte et la participation des jeux d'acteurs complexes sont indispensables à une durabilité des décisions.

Cette note reprend en fait la plupart des points identifiés par le programme national de la forêt et du bois 2016-2026 (Ministère de l'Agriculture[4]). En omettant toutefois les volontés très affichées de ce programme d'intensification des productions et de développement des plantations de résineux (demande la plus forte mais à l'impact écologique également le plus fort) ! Il manque enfin des propositions très concrètes d'action gouvernementale. Outre une réglementation forte en faveur de la protection totale de certains secteurs forestiers qui aurait pu être proposée (extension des zones Natura 2000 ?), les forêts privées, majoritaires en France, ne sont pas mentionnées. Par exemple, est-il envisageable d'apporter une aide financière pour les reboisements spontanés ? Est-il possible d'être plus explicite sur les interdictions d'usage de pesticides en gestion forestière privée[5] ? Est-il possible d'imposer des plans de gestion aux forêts privées de plus de 10 ha (contre 25 actuellement) ? Etc. Enfin, à l'heure où la plupart des collectivités établissent des plans arbre, il aurait été souhaitable d'au moins citer l'intérêt et les implications politiques d'un développement des « forêts urbaines ».

[4] <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

[5] Gaspard d'Allens, *Main basse sur nos forêts*, Seuil, coll. Reporterre, 2019.